



HAL
open science

Mobilisation collective, sport et situation de handicap en Guadeloupe

Sébastien Ruffié, Gaël Villoing

► **To cite this version:**

Sébastien Ruffié, Gaël Villoing. Mobilisation collective, sport et situation de handicap en Guadeloupe. Faberon Florence. Pratiques, performance sportive et handicap, pp.79-95, 2020. hal-03385847

HAL Id: hal-03385847

<https://hal.science/hal-03385847v1>

Submitted on 26 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mobilisation collective, sport et situation de handicap en Guadeloupe

Sébastien Ruffié et Gaël Villoing

*Maîtres de Conférences, Université des Antilles,
Équipe de recherche Actes*

Le sport et les activités physiques, de par leurs dimensions symboliques, sont un formidable moyen pour saisir les stratégies que les individus déploient afin de définir leur appartenance au monde et leur place dans la société. À partir de l'analyse de leurs usages mais aussi leurs mobilisations collectives, ce travail tente de saisir la manière dont les personnes vivant des situations de handicap physique en Guadeloupe revendiquent une participation à la société dans une situation paradoxale faite de dépendance et de recherche d'autonomie. Pour ce faire, plusieurs éléments sont croisés.

Le contexte historique et culturel, qui propose par essence les conditions de vie, est pris en compte afin de saisir son influence sur les usages du corps des individus présentant un handicap physique. Dans cette situation, nous défendons l'idée que l'histoire singulière de la Guadeloupe, en particulier la colonisation et la situation post-coloniale actuelle, surdétermine, pour les individus ayant des incapacités, des dispositions singulières. Celles-ci sont marquées par une ambivalence entre un processus d'assimilation à la société hexagonale et aux valides, générant des formes de dépendance, et une revendication à la prise en compte de leurs spécificités culturelle, statutaire et corporelle¹, tournée vers une quête de l'autonomie.

L'attention se portera ensuite sur les organisations collectives, produites par des personnes vivant une situation de handicap physique, en tant que support pour une identité collective afin de faire valoir leurs droits. Bien entendu le groupe de personnes qui

¹ Sébastien Ruffié, « Dispositions corporelles subalternes en situation post-coloniale : Étude des dynamiques de dépendance, d'indépendance et d'interdépendances », Mémoire d'HDR, Université des Antilles, 2015, 209 pages.

vivent des situations de handicap ne peut être considéré comme homogène. Le degré d'atteinte physique, la possession de capital culturel, et donc corporel, mais aussi économique tout comme le genre des individus font que le groupe désigné comme handicapé ne peut être considéré unitairement. Cependant, ce travail considère que les personnes handicapées physiques, malgré leurs différences intragroupes, sont renvoyées dans une position de sujétion plus ou moins importantes face aux valides, fondant des rapports de pouvoir qui leur sont défavorables.

Le sport, dont nous définirons les contours socio-culturels et les valeurs qu'il défend, apparaît comme un espace privilégié afin d'analyser ces rapports de pouvoir, de dépendance ou de recherche d'autonomie de la part des guadeloupéens vivants des situations de handicap, face aux valides mais aussi face à la société hexagonale. L'institution sportive impose des manières de faire, d'être et de percevoir, en un mot des représentations sociales, qui permettent de saisir la situation particulière dans laquelle les individus marqués dans leur chair sont assignés.

Ainsi, nous cherchons à montrer comment par les mobilisations collectives, ces individus ont à la fois utilisé le sport comme un moyen d'interpeller la société guadeloupéenne dans son ensemble mais également comment celui-ci traduit une situation ambiguë entre dépendance et autonomie face d'abord à la métropole mais aussi face aux valides. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une méthodologie qualitative à travers des observations, plus ou moins formalisées durant la décennie afin, comme l'ethnologue, être un « homme du dehors qui est promu acteur »² avec les limites inhérentes à notre statut de valide. D'autres part, une vingtaine d'interviews semi-directifs ont été menés avec les acteurs du mouvement sportif des personnes déficientes physiques afin de saisir leur regard subjectif sur la situation vécue. Enfin, les quelques numéros de revues issues des associations militantes ont également été analysés (n=12 de 1983-1988).

I. Entre dépendance et recherche d'autonomie. Mobilisation collective des personnes handicapées physiques en contexte post-colonial

² Gérard Althabe, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, n°14, 1990, p. 129.

L'histoire post-coloniale de la Guadeloupe commence dans la période de l'après-guerre. Elle débute par la loi du 19 mars 1946 guidée par une seule et même dynamique

« celle d'une recherche d'émancipation dans ce qui a été nommé assez malencontreusement une 'assimilation' à la France »³.

À cette date, la colonie de la Guadeloupe devient un département français. Avec ce nouveau statut juridique, c'est la perspective de l'égalité entre les anciens colonisés et les anciens colons qui est actée. Pourtant, cette loi va générer nombre de frustrations dans la post-colonie. L'accès à l'égalité et le respect des spécificités culturelles s'oppose à la politique nationale d'assimilation à la nation française. Pour les acteurs locaux, l'objectif était « d'utiliser la départementalisation non pour proroger la colonisation sous une forme nouvelle mais pour la détruire »⁴. Au contraire, pour le pouvoir central, ce projet peut se lire comme l'aboutissement de la « mission civilisatrice » entamé lors de la colonisation, cherchant à intégrer les peuples des anciennes colonies au sein d'une culture nationale, sous-tendu par un idéal assimilationniste. Malgré la promulgation de la loi, les rapports dissymétriques entre la métropole et la Guadeloupe se perpétuent⁵. Les violences symboliques, mais également physiques, sont toujours présentes, et la surveillance de l'État s'exerce de manière soutenue à l'encontre de ceux qui revendiquent des singularités :

« Trente ans après le vote de la loi, le pouvoir n'avait toujours pas rompu avec l'arbitraire et la violence propres à la situation coloniale »⁶.

L'histoire de la post-colonie guadeloupéenne est donc marquée par la volonté d'appartenir à la nation française afin de devenir l'égal des autres départements français. Mais cette quête se heurte à un universalisme européocentré qui ne reconnaît pas les spécificités culturelles et entend imposer sa domination à tous les niveaux. En réaction, une forte valorisation du local apparaît au

³ Michel Giraud, « Revendication identitaire et cadre national », *Pouvoirs*, n°113, 2005, p. 99.

⁴ *Ibid.*

⁵ Justin Daniel, « L'espace politique aux Antilles françaises », *Ethnologie française*, n° 32, 2002, p. 589-600.

⁶ Audrey Celestine, « La lutte des Antillais pour l'égalité », *Plein droit*, 3/74, 2007, p. 37.

cours des années 1970, traduisant un rapport paradoxal avec la métropole. Cet entre-deux, entre la Nation et le *Péyi*⁷, entre l'universel et le particulier, induit des comportements marqués par la volonté d'autonomie dans un contexte hanté par la dépendance.

« Si le statut colonial des pays 'd'outre-mer' a vécu ou, plus exactement, s'il n'en subsiste plus que quelques séquelles, la dépendance, qui est une des marques les plus sûres de toute situation coloniale, non seulement persiste mais – terrible constat – s'est considérablement renforcée et diversifiée. »⁸

Ainsi, la situation post-coloniale poussent les individus de l'île, en fonction de leurs ressources à jouer un jeu de rapprochement/distanciation avec l'ancienne métropole dans lequel les dispositions, entre autres corporelles (couleur de peau, sexe, stigmates corporels...), sont marquées par la vision dominante, renvoyant les individus les plus éloignés de la norme à des positions et dans des dispositions subalternes.

Dans ce contexte particulier, les problématiques liées aux différentes situations de handicap passent au second plan. Le rapport dissymétrique entre valides et déficients va générer, à l'orée des années 1980, une mobilisation collective des personnes présentant des limitations corporelles en Guadeloupe.

Les personnes handicapées physiques constituent un groupe numériquement minoritaire. À ce titre, elles subissent la domination des personnes valides. Les environnements sociaux sont ainsi pensés pour des personnes en bonne santé, capables de répondre à des exigences de production et de performance. La personne présentant des déficiences physiques est, le plus souvent stigmatisée, perçue par le biais de représentations négatives et, en quelque sorte, va à l'encontre de l'idéal fondé sur la performance et l'excellence, bref sur la production et la rationalisation du corps⁹.

Dans une vision médicale et individuelle centrée sur les capacités (et repérant essentiellement des incapacités), les personnes handicapées sont souvent marginalisées et

⁷ Pays en créole guadeloupéen.

⁸ Michel Giraud, 2005, *op. cit.*, p. 100.

⁹ Isabelle Queval, « Éducation, santé, performance à l'ère de la perfectibilité infinie du corps, *Carrefours de l'éducation* 2/32, 2011, pp. 17-30.

considérées comme dépendantes de dispositifs susceptibles de permettre leur participation à la société¹⁰. La dépendance est alors essentiellement pensée au regard d'une compensation physique ou humaine en vue de favoriser l'intégration sociale, qui génère un sentiment de vulnérabilité chez les personnes concernées. Les personnes dépendantes sont celles qui nécessitent, une intervention extérieure clairement conçue comme un soutien. Se trouve ainsi légitimée

« une opposition entre dépendance et autonomie exclusivement fonction des incapacités, laquelle se superpose, en pratique, à la nécessité de faire intervenir, ou non, les dispositifs spécialisés (dans l'éducation, les soins, l'aide ou l'assistance) »¹¹.

Cette vision de l'autonomie et de la dépendance s'appuie donc sur des éléments anatomo-biologiques ou fonctionnels. Cependant, la dépendance se joue aussi à d'autres niveaux : statutaires, économiques, culturels ou idéologiques. Dans ce cas, l'individu ou le groupe dépendant s'appuie sur un pourvoyeur afin d'obtenir l'objet désiré¹². Une relation de pouvoir s'établit au profit du pourvoyeur. Dans la situation post-coloniale, la violence épistémique, culturelle, sociale, corporelle pousse les acteurs dominés à adopter les manières d'être et de faire du groupe dominant sans pour autant jamais n'y parvenir totalement. Cette situation génère des frustrations et des revendications à la reconnaissance et à l'autonomie¹³. En d'autres termes l'on peut assister à des manières d'être, de faire, de penser et d'agir propres aux différents groupes mais toujours guidés par un désir d'appropriation et de proximité du groupe dominé face au groupe dominant. Les acteurs dits « faibles » sont renvoyés par les acteurs « forts » à des normes hiérarchisées produites par la position dominée et surdéterminées par la situation post-coloniale. Apparaît alors un double mouvement de proximité (de

¹⁰ Myriam Winance, « Dépendance versus autonomie... De la signification et de l'imprégnation de ces notions dans les pratiques médicosociales », *Sciences Sociales et Santé*, 25/4, 2007, pp. 83-92.

¹¹ Éric Bret, « Dépendance et insuffisance respiratoire chronique », *Sciences sociales et santé*, 25/4, 2007, p. 58.

¹² Albert Memmi, *La Dépendance, esquisse pour un portrait du dépendant*, Paris, Gallimard, 1979, 224 PAGES.

¹³ Nicolas Bancel, « 'Que faire des postcolonial studies ?' Vertus et déraisons de l'accueil critique des postcolonial studies en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 3/115, 2012, p. 129-147.

dépendance) au modèle dominant et de revendication à l'autonomie par la reconnaissance de ses spécificités.

Ainsi, pour les personnes déficientes, la position subalterne incite à tenter de se conformer aux normes produites *par* et *pour* les personnes valides. La société des valides demande aux individus déficients de répondre aux injonctions de la normalité et celles-ci sont pensées en termes de production. En tant que membre de la société, les individus vivant des situations de handicap physique sont conscients des exigences sociales qui pèsent sur chaque individu et doivent tenter de s'y conformer. Leurs impossibilités à y répondre dans certaines situations les marginalisent. Anne Marcellini parle à ce propos « d'assignation à la marge »¹⁴. Ainsi, face à ces situations, la mobilisation collective apparaît comme un support politique d'une expression identitaire¹⁵. Le partage d'un destin commun s'articule alors autour d'une revendication culturelle dans laquelle l'identité – de minorité – devient une ressource à la mobilisation collective¹⁶.

En Guadeloupe, la mobilisation collective qui émerge dans les années 1980 vise ainsi à lutter contre les discriminations générées par les valides et la société, et à l'obtention des mêmes droits que leurs concitoyens ou des individus ayant des incapacités vivant en métropole¹⁷. Dans ce cadre, le sport et les activités physiques vont servir de support aux revendications mais aussi traduire des postures singulières. Le sport va devenir ainsi un moyen de mise en visibilité mais surtout de normalisation. Un mouvement d'oscillation entre d'un côté la conformité aux normes dominantes et la dépendance aux modèles corporels normatifs, pourtant défavorable aux corps handicapés, et de l'autre la revendication de particularismes culturels guadeloupéens va se mettre en place à travers les activités physiques et sportives.

¹⁴ Anne Marcellini, *Des Vies en fauteuil. Usages du sport dans le processus de déstigmatisation et d'intégration sociale*, Paris, CTNERHI, 2005, 209 pages.

¹⁵ Jim Cohen, Elsa Dorlin, Dimitri Nicolaïdis, Malika Rahal et Patrick Simon, « Dossier. Le tournant postcolonial à la française », *Mouvements*, 3/51, 2007, p. 7-12.

¹⁶ Éric Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, 2011, 128 pages.

¹⁷ Gaël Villoing et Sébastien Ruffié, « Structuration associative en contexte post-colonial : Une quête d'autonomie pour les personnes handicapées en Guadeloupe », *Terrain et Travaux*, 24, 2014, p. 103-119.

II. Institution sportive et institution post-coloniale : Revendications politiques des personnes handicapées physiques en Guadeloupe et usage du sport

Le sport est une catégorie d'activités physiques spécifiques dont le sens se fonde sur le principe de rendement corporel et de classement/hiérarchisation à travers la mesure, la compétition, la performance et la rationalisation¹⁸. Il représente dans son essence la culture masculine de la bourgeoisie provinciale anglo-saxonne de la fin du XIX^e siècle¹⁹ et sa diffusion est un moyen très efficace d'expansion de la culture occidentale et de ses valeurs. Norme produite par une minorité dominante qui, au cours du XX^e siècle, s'est peu à peu érigée en signe de normalité, réussissant à imposer l'illusion de son caractère universel à tous, y compris à ceux qu'elle excluait : une majorité déclinée en minorités²⁰ !

Le sport, en tant qu'institution, est une organisation repérable dans le temps et dans l'espace à partir de signes, de symboles, de rituels, qui donne du sens et diffuse une façon d'être de penser et d'agir. Activité performative par excellence, elle est un formidable outil d'exclusion. Alors que cette activité est présentée comme un moyen d'intégration, elle est le siège d'une mise en abyme des différences, un terreau pour la diffusion de stéréotypes genres, mais aussi raciaux. L'histoire du sport c'est finalement l'histoire de l'exclusion réglementaire, ou de fait, d'une grande partie de l'humanité qui, paradoxalement n'ont eu de cesse de chercher à s'y intégrer : femmes, homosexuels, colonisés, habitants de l'arctique, personnes handicapées physiques et mentales.

Ainsi, le sport institutionnalisé est en dissonance avec ce que donne à voir le corps handicapé. Pourtant, depuis les années 1960, le sport pour personnes handicapées physiques s'est structuré sur des bases semblables à celles du sport de compétition des valides. Si au départ, les activités sportives étaient proposées dans une visée réadaptative, initiées au sein de l'institution médicale, le tournant des années 1960 les entraîne

¹⁸ Jean-Marie Brohm, *Sociologie politique du sport*, Paris, PUF, 1992, 216 PAGES.

¹⁹ Christian Pociello, « Quelques indications sur les déterminants historiques de la naissance des sports en Angleterre 1780-1860 », in C. Pociello (dir.), *Sport et Société. Approche socioculturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1984, p. 33-56.

²⁰ Sylvain Ferez, Sébastien Ruffié et Stéphane Héas, « Sports and 'Minorities': Negotiating the Olympic Model", *Sports, Ethics and Philosophie*, 2017, DOI:10.1080/17511321.2017.1341948

dans le courant de la sportivisation. Le mouvement sportif pour personnes handicapés physiques se structure au plan national et international autour de grandes compétitions, comme les jeux paralympiques, dans lesquelles l'image du champion performant est petit à petit approchée²¹. Alors que cette performance est au départ une valeur qui paraît difficile à atteindre pour des corps handicapés, elle devient au même titre que dans le sport valide l'élément essentiel qui fonde l'essence de l'activité, et par là même décline la majorité des pratiquants qui ne peuvent répondre à ces exigences²². En France, la diffusion de cette pratique sportive compétitive va se faire par le biais de l'institution phare que représente la Fédération handisport qui déploie un message sportif afin d'exister dans l'univers français de la compétition. Ainsi, à travers le sport, les individus ayant des incapacités physiques vont chercher à répondre aux injonctions sociales pour leur participation sociale. Ce modèle culturel va également générer des réponses particulières lors de son expansion au sein de territoires ultramarins comme la Guadeloupe²³ complexifiant singulièrement les rapports de dépendance et d'autonomie déployé par les acteurs.

Penser les institutions, sportives ou autres, dans une situation post-coloniale²⁴ comme en Guadeloupe, c'est penser la relation de dépendance organisationnelle à l'ancienne métropole et les influences réciproques. Les institutions sont un

« groupement social légitimé. L'institution en question peut être une famille, un jeu ou une cérémonie ; l'autorité légitimante peut venir d'une personne – un père, un docteur, un juge, un arbitre ou un maître d'hôtel – ou bien de façon

²¹ Sébastien Ruffié et Sylvain Ferez (dir.), *Corps, Sport, Handicaps (T1). L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*, Paris, Tétraèdre, 2013, 218 pages.

²² Sébastien Ruffié, Sylvain Ferez et Élise Lantz, "From the Institutionalisation of "all disabilities" to Comprehensive Sports Integration: The Enrolment of France in the Paralympic Movement (1954-2012)", *The International Journal of the History of Sport*, 31/17, 2014, p. 2245-2265.

²³ Gaël Villoing, Sébastien Ruffié et Sylvain Ferez, « L'extension aux espaces ultramarins : l'exemple de la Guadeloupe », in S. Ruffié et S. Ferez (dir.), *Corps, Sport, Handicaps (T1). L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*, op. cit., p. 159-174.

²⁴ Situation post-coloniale qu'il faut penser comme relation dialectique entre la métropole et l'ancienne colonie comme le fait Georges Balandier (« La situation coloniale », *Cahiers internationaux de Sociologie*, XI, 1951, p. 44-79), dans sa définition de la « situation coloniale », dont nous nous inspirons ici.

plus diffuse, se fonder sur un consensus ou sur un principe fondateur général »²⁵.

Leur légitimité repose sur une analogie naturelle qui confère le sentiment de leur appartenance à l'ordre universel, et sert de fondement aux relations sociales. Les institutions donnent ainsi leur(s) identité(s) aux acteurs, par exemple celle d'homme ou de femme. Bien sûr, chaque société, chaque période est caractérisée par son propre style de pensée, lui-même façonné par les intérêts des groupes dominants. Une fois légitimée, l'institution offre à ses membres un ensemble d'analogies permettant de décrire le monde et de justifier les règles instituées comme naturelles et raisonnables.

« Toute institution se met ensuite à organiser la mémoire de ses membres ; elle les force à oublier des expériences incompatibles avec l'image vertueuse qu'elle donne d'elle-même. [...] Elle leur fournit aussi leurs catégories de pensée, établit leur conscience de soi et fixe leur identité. »²⁶

Dans la situation post-coloniale, nombre d'institutions, comme l'institution médicale, ont été implantées avec la colonisation²⁷. Elles diffusent donc une vision marquée par la domination coloniale. Les institutions post-coloniales vont ainsi définir une identité subalterne suscitant des comportements en adéquation avec l'ordre social qu'elles déterminent, en influençant

« tous les niveaux inférieurs de la pensée, de telle sorte que les gens aient conscience de leur propre identité et se classent mutuellement en fonction de leur affiliation à la communauté »²⁸.

Ainsi, la situation post-coloniale va engendrer et légitimer, à travers les institutions, une dépendance à la culture et aux manières d'être et de faire de l'ancienne métropole, qui va se lire dans les positionnements des individus.

Les mobilisations collectives dans le champ du handicap physique en Guadeloupe offrent dès lors un cadre à l'analyse des liens de dépendance et de recherche d'autonomie face à la

²⁵ Mary Douglas, *Comment pensent les institutions ?* Paris, La découverte, 2004, p. 81.

²⁶ *Ibid.*, p. 157.

²⁷ Jacques Dumont, *L'Amère patrie. Histoire des Antilles françaises au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2010, 352 pages.

²⁸ Mary Douglas, *op. cit.*, p. 146.

métropole, mais aussi face à la famille ou aux institutions spécialisées. Notre hypothèse pointe que la situation post-coloniale met les usages du corps en tension entre proximité (voire identification) et rejet (ou distanciation), entre dépendance et autonomie vis-à-vis des modèles métropolitains et du corps valide érigés comme dominant et considérés intrinsèquement comme de plus grande valeur. La situation coloniale, puis post-coloniale, semble ainsi piéger les acteurs dominés dans un complexe de croyances les conduisant à se positionner dans un rapport subalterne à un modèle dominant issu de l'ancienne métropole, puis des valides, réduisant la diversité des liens d'interdépendance au profit d'un lien quasi exclusif de dépendance à l'égard des modèles hégémoniques.

Il faut attendre le début des années 1980 pour que se mettent en place les premiers mouvements de personnes handicapées en Guadeloupe²⁹. À cette époque, les associations qui émergent s'appuient sur ce même constat d'un décalage entre les prestations sociales pour les personnes handicapées vivant en Guadeloupe et celles de métropole. Cette différence de traitement est vécue comme une barrière empêchant une vie sociale pleine et entière sur l'île.

« Il est évident que certaines de ces personnes handicapées [qui vivent dans l'hexagone], guadeloupéennes en particulier, se sentent privilégiées par rapport à celles qui vivent aux ANTILLES et qui ne peuvent bénéficier d'aucun des avantages sociaux normalement octroyés en FRANCE métropolitaine (mise à part l'allocation d'adulte handicapé qui s'élevé à 2 296,66 francs) »³⁰.

Les deux associations qui apparaissent à cette période, la Karukéra Association Handicapés Moteurs Adultes (Kahma), en 1981³¹, et Soleil Kléré Nou (SKN), en 1984, vont ainsi revendiquer un alignement sur la métropole pour assurer une égalité des

²⁹ Ce mouvement existe depuis la fin du XIXème siècle en métropole et au niveau international (Isabelle Ville, Emmanuelle Fillion et Jean-François Ravaud, *Introduction à la sociologie du handicap. Histoire, politiques et expérience*, Louvain, De Boeck, 2014, 256 pages).

³⁰ *Revue Handicapable (HDK)*, n° 3, 1984, p. 1.

³¹ Gaël Villouing, Sébastien Ruffié et Anne Marcellini, « L'organisation de l'offre sportive à l'intention des personnes déficientes physiques en Guadeloupe : Monographie historique de deux associations locales », *Revue Européenne du Management du Sport*, n° 18, 2010, p. 29-41.

prestations sociales et la mise en place de services spécifiques pour les personnes handicapées. L'objectif est d'abord de pouvoir vivre de manière « autonome » en Guadeloupe. Cette autonomie recherchée n'est bien sûr pas totale, mais signifie d'avoir les moyens de rester vivre en Guadeloupe sans être obligé de partir s'installer en France métropolitaine, loin de sa famille, de ses amis et/ou de sa culture. Dans ce cadre, les deux associations vont développer un jeu subtil de rapprochement et de distanciation avec les structures et organisations de France continentale. Si elles portent toutes deux la revendication d'une identité et d'une spécificité guadeloupéenne, elles développent aussi une approche différente de ce que constitue le handicap au regard de la forme d'autonomie qu'elles défendent.

La première « met l'accent sur l'exigence de prise en compte des spécificités locales en s'appuyant sur un réseau de proximité familial et communautaire tandis que l'autre insiste au contraire sur le droit des handicapés guadeloupéens à participer pleinement à leur société en combattant leur stigmatisation et leur ségrégation au sein de la société des valides »³².

L'objectif des associations est de répondre aux difficultés rencontrées sur l'île par les compatriotes handicapés physiques qui vivent difficilement en Guadeloupe dans les années 1980. Les personnes concernées sont stigmatisées et le plus souvent isolées. L'impossibilité d'accéder aux prestations sociales disponibles en métropole et les conditions de vie difficile en Guadeloupe génèrent un fort sentiment d'injustice. Les deux associations pionnières vont, dès leur création, n'avoir de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur leurs conditions de vie et chercher, en se constituant en groupe politique, à obtenir les mêmes droits sociaux qu'en métropole. Elles se structurent toutes les deux à partir de la volonté d'obtenir une vie plus autonome en Guadeloupe :

« C'est une autonomie particulière qui est revendiquée par les deux associations, dans un premier temps : celle

³² Gaël Villoing et Sébastien Ruffié, « Structuration associative en contexte post-colonial : Une quête d'autonomie pour les personnes handicapées en Guadeloupe », *op. cit.*, 2014, p. 105.

d'accéder à une indépendance par l'alignement sur les dispositifs existants en métropole »³³.

Cette recherche d'indépendance par l'alignement avec la métropole n'est, à bien y réfléchir, pas très différente de la situation vécue par la Guadeloupe au moment de la départementalisation. Les personnes handicapées de Guadeloupe dans les années 1980, comme la population guadeloupéenne en 1946, cherchent, par une forme d'assimilation, à obtenir les mêmes droits (et ainsi une égalité de traitement) que le reste de la nation. L'autonomie recherchée est ainsi toute relative, puisqu'elle s'inscrit dans une forme de dépendance statutaire à l'égard de la métropole, sans viser la prise en compte de spécificités culturelles locales.

Dans ce cadre, l'activité physique va être utilisée dans une double perspective. D'une part se rendre visible et d'autre part sortir de l'enfermement familial. Des démonstrations de basket en fauteuil sont organisées les week-end sur l'ensemble de l'île donnant à voir un corps blessé qui se conforme aux attentes du corps valide : actif, puissant, sportif ! Ces démonstrations sportives s'accompagnent d'actions sociales revendicatrices de l'accès à l'égalité des droits.

« À l'époque il faut savoir que les personnes handicapées étaient cloîtrées chez elles. Elles ne savaient pas » (Sully, 50 ans, vice-président, fondateur de la Kahma). Un travail immense est engagé, il fallait « aller voir les gens, leur parler, voir leur sort, leur situation. On a fait beaucoup. »³⁴

Cependant, bien que proches dans leurs revendications, les deux associations déploient des moyens très différents pour parvenir à leurs fins. La Kahma met l'accent sur l'exigence de prise en compte des spécificités locales et s'appuie sur les solidarités familiales et de proximités communautaires³⁵ afin d'atteindre ses objectifs. SKN développe pour sa part une conception plus individuelle de l'autonomie en se fondant sur le droit des personnes handicapées guadeloupéennes à participer pleinement à leur société en combattant leur stigmatisation et leur ségrégation au sein de la société des valides. C'est donc un alignement sur les prestations métropolitaines qui est demandé « autour d'une

³³ *Ibid.*, p. 108.

³⁴ Étienne, 55 ans, président-fondateur Kahma.

³⁵ Luciani Lanoir L'Étang, *Réseaux de solidarités dans la Guadeloupe d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 2005, 377 pages.

identité, celle de Guadeloupéens voulant vivre sur leur territoire »³⁶. Autrement dit, il s'agit d'accéder à une autonomie géographique, l'objectif étant de vivre en Guadeloupe avec les mêmes droits qu'en métropole, dans une logique de continuité territoriale.

Pour la Kahma, l'autonomie serait ici mise en place grâce à la solidarité communautaire offrant l'entraide nécessaire, particulièrement par l'intermédiaire des femmes³⁷, palliant ainsi la faiblesse de l'action publique. Les nouvelles revendications portées par SKN, liées aux avancées obtenues en matière de droits, vont plus loin dans la perception des liens de dépendance ou d'autonomie. Ce n'est désormais plus la possibilité de vivre en Guadeloupe avec les mêmes droits qui est revendiquée, puisqu'elle est acquise, mais la possibilité de vivre en s'émancipant d'un environnement immédiat qui produit de la dépendance. L'autonomie n'est donc plus liée à un problème géographique, mais au désir de s'affranchir de la tutelle des valides.

« Vous pouvez être chez vous et libre. Si vous restez chez vos parents, vous serez toujours obligé d'accepter qu'ils dirigent votre existence. Il faut que vous puissiez prendre votre autonomie. Ce qui fait que nous avons monté le Soleil Kléré Nou (SKN). »³⁸

Les promoteurs de SKN adhèrent ainsi à une conception sociale et environnementale du handicap³⁹. Une double revendication s'esquisse : vivre en Guadeloupe certes, mais de manière autonome et inclusive. Petit à petit, la notion de dépendance évolue vers un modèle de liens moins contraints et plus divers. SKN refuse la dépendance à l'égard des solidarités familiales et met l'accent sur « l'autonomie individuelle », en défendant une vision inclusive du modèle social. Le refus de la dépendance se traduit par une méfiance profonde vis-à-vis des institutions et une intériorisation du stigmate d'assisté. Par ailleurs,

³⁶ Gaël Villoing et Sébastien Ruffié, « Structuration associative en contexte post-colonial : Une quête d'autonomie pour les personnes handicapées en Guadeloupe », *op. cit.*, 2014, p. 108.

³⁷ Gaël Villoing, Sébastien Ruffié et Sylvain Ferez, « L'extension aux espaces ultramarins : l'exemple de la Guadeloupe », *op. cit.*, 2014.

³⁸ Étienne, 55 ans, président-fondateur Kahma.

³⁹ Patrick Fougeyrollas, *Le funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*, Québec, PUL, 2010, 315 pages.

les membres de SKN s'investissent en politique (comme l'avait fait quelques années plus tôt Étienne) afin, en tant que groupe minoritaire, de porter leurs revendications sur la scène publique.

Ainsi, bien que les objectifs des deux associations se rejoignent, elles ne recourent pas aux mêmes moyens d'action :

« SKN promeut une inclusion individuelle à la société tandis que la Kahma ne recherche pas à remettre en cause la dépendance vis-à-vis des solidarités familiales »⁴⁰.

On assiste ainsi à la lutte pour réduire différents niveaux de dépendances : d'abord une dépendance à l'égard de la métropole, qui ne fournit pas les moyens institutionnels de vivre en Guadeloupe, puis une dépendance à l'égard de ces mêmes institutions qui enferment, et enfin une dépendance à l'égard de la famille et des valides. En position subalterne, les personnes handicapées se trouvent dans un double lien de dépendance, en tant que Guadeloupéens, d'un point de vue statutaire et institutionnel, puis en tant que personnes handicapées face aux valides. Avec le succès obtenu par certaines revendications, les stratégies identitaires sur lesquelles reposaient les mobilisations collectives se modifient pour s'attaquer plus directement à la dépendance liée à la domination des valides.

Finalement ce n'est pas une autonomie où l'individu est « coupé et séparé des autres »⁴¹ qui est recherchée, mais un assouplissement lié à une diversification des interdépendances. Cependant, la Kahma et SKN ne s'appuient pas sur les mêmes conceptions de l'autonomie. La Kahma pointe d'emblée les spécificités médicales des individus et considère que l'autonomie s'acquiert à partir d'un dispositif d'aide compensatoire face aux difficultés vécues⁴². Dès le début des années 1990, elle met d'ailleurs en place des structures pour les personnes handicapées mentales fondées sur une logique de prise en charge institutionnelle. Ce faisant, la Kahma formalise une forme de

⁴⁰ Gaël Villoing et Sébastien Ruffié, « Structuration associative en contexte post-colonial : Une quête d'autonomie pour les personnes handicapées en Guadeloupe », *op. cit.*, 2014, p. 114.

⁴¹ Myriam Winance, « Dépendance versus autonomie... De la signification et de l'imprégnation de ces notions dans les pratiques médicosociales », *op. cit.*, 2007, p. 89.

⁴² Éric Bret, « Dépendance et insuffisance respiratoire chronique », *op. cit.*, 2007, p. 58.

dépendance institutionnelle, mais favorise une autonomie géographique face à la métropole. SKN préfère pour sa part promouvoir plus directement l'inclusion dans la vie normale en développant des logements autonomes. Non pas comme une reproduction de la vie des valides, mais comme une adaptation culturelle et pratique.

III. Le sport comme espace de mobilisation et comme contrainte corporelle

La structuration de la pratique des personnes handicapées physiques en France peut être lue comme une forme d'adossement aux normes du corps (sportif) des valides générant une forme de dépendance aux valeurs hégémoniques du sport : production, performance, excellence corporelle. Ce modèle sportif a amené les groupes de personnes handicapées les plus éloignés du modèle dominant à revendiquer leurs spécificités corporelles et à s'y opposer, en s'excluant un temps du modèle sportif de la FFH⁴³. La diffusion du modèle corporel performatif en Guadeloupe dans les années 1990 a généré la même opposition, renforcée par la situation vécue par les personnes handicapées physiques de l'île en tant que guadeloupéen et handicapés. Ainsi face à l'adossement aux normes du corps sportif valide, à la dépendance aux valeurs hégémoniques du sport diffusées par la FFH, émergent des revendications quant à la spécificité identitaire en tant que guadeloupéen et personne handicapée.

Deux logiques vont dès lors être en œuvre dans la localité. L'une compétitive, de conformité au modèle dominant pour ceux qui s'en considèrent comme les plus proches, l'autre médico-sociale considérant les singularités locales et corporelles des individus concernés. Cependant les deux logiques, à leur manière, vont tenter de promouvoir une identité commune, celle de personne handicapée et celle de guadeloupéen. Plusieurs périodes vont ainsi se succéder ou s'entrecroiser en fonction des avancées et de la création de nouvelles structures tournées vers les activités physiques pour personnes handicapées physiques.

De 1988 à 1995 la pratique sportive spécifique à ce public est marquée par la volonté de conformité au modèle fédéral national, c'est-à-dire dans une forme de dépendance au corps sportif valide et national. Cet adossement aux structures fédérales nationales

⁴³ Sébastien Ruffié, Sylvain Ferez et Elise Lantz, *Op. Cit.* 2014.

gènère rapidement des tensions identitaires. Des conflits internes apparaissent localement dans lesquels s'imisce la FFH :

« La fédé a essayé de régler ça [le conflit], elle a envoyé des missionnaires, tu vois, des gens qui sont venus ici [...] Aaah [faisant mine d'être en colère] j'étais fâché contre les gens de la Guadeloupe, je leur ai sorti ce jour-là : 'il faut encore une fois que papa blanc sorte de France et vienne mettre de l'ordre chez le nègre, vous n'avez pas été capables pendant deux ans de trouver une solution pour mettre en place un seul comité' » (Axel, Directeur Technique Régional au Comité Régional Unifié Handisport de Guadeloupe de 1990-1992, 50 ans). Par ailleurs, émerge la promotion du sportif guadeloupéen dans une perspective performative et comme mise à distance de la métropole. « Nous sommes partis avec une équipe (handisport) d'ici [...] pur Guadeloupe, produit Guadeloupe, au marathon de Fort de France (en Martinique), la course c'était une course réputée qui était retransmise à la radio [...] les quatre Guadeloupéens, sont sortis en tête, et là, j'ai été fier d'être Guadeloupéen !» (Axel).

À partir de 1995, la revendication a un modèle plus local se fait jour avec l'émergence d'une vision plus sanitaire et rééducative pour les déficients opposé au modèle compétitif fédéral. Une manière de revendiquer une spécificité locale mais également corporelle et sanitaire.

« Le sport de compétition est un luxe que peuvent se payer les gens qui n'ont pas de problèmes de santé. Et c'est ceux qui ont des problèmes de santé qui ont besoin de pratiquer une forme de sport qui est l'activité physique adaptée » (Axel).

Cette orientation correspond également aux possibilités offertes sur l'île. Les possibilités d'accès au mouvement sportif handicapé restent difficiles et l'émaillage de structures sportives spécifiques assez faible sur le département. Les clubs valides s'ouvrent dans une logique ludique et réadaptative car le nombre limité de sportifs handisport réduit les possibilités de compétitions. Dans ces conditions, l'offre sanitaire et éducative via les structures de prises en charge semble répondre aux besoins des populations concernées. De même les associations sportives s'ouvrent plus vers des publics spécifiques pouvant dès lors proposer des créneaux d'activités pour les malades chroniques, les anciens et les personnes handicapées physiques. Les années 2000 vont marquer un autre tournant, celui de la professionnalisation de

l'encadrement par les formations spécifiques proposées dans le domaine du sport. Cependant, malgré quelques tentatives, le développement du handisport comme du sport santé pour les publics particuliers reste limité.

Conclusion

Le sport est considéré pour les minorités sociales, de par leurs situations de handicap, comme un moyen d'accroître leur visibilité et de revendiquer une égalité avec les valides. Les personnes handicapées physiques en Guadeloupe ont choisi cette stratégie dans les années 1980 dans le but de

« montrer ce qu'un handicapé peut faire » et « de démontrer au public qu'être handicapé ne signifie pas être fragile » (Étienne).

Si le sport permet de casser les préjugés, par le biais de stratégies de rapprochement avec les normes valides, il offre également une possibilité de se regrouper autour d'un projet commun. Pour autant, dans la situation post-coloniale cette démarche sportive peut être lue comme une forme d'adossement subalterne à des valeurs dominantes générant une dépendance aux corps valides, dépendance par ailleurs pointée face à la métropole mais aussi aux familles. Le sport apparaît donc comme paradoxal. À la fois outil de visibilité, il accroît le risque de conformité à un corps, mais surtout à des valeurs, qui peuvent déclasser les individus. En Guadeloupe, les associations ont obtenu des moyens pour pouvoir vivre de façon autonome en luttant contre leur dépendance vis-à-vis des valides mais aussi vis-à-vis de la métropole. Pour cela, ils se sont appuyés sur un modèle inclusif du handicap en s'appuyant sur une identité commune, celle de personne handicapée et celle de guadeloupéen, dans lequel le sport, et plus généralement les activités physiques et sportives sont retravaillées à partir d'un besoin local et d'une spécificité. Aujourd'hui, les mobilisations collectives des personnes handicapées physiques baissent en Guadeloupe, les jeunes se sentant peut-être moins concernés. Si cette réduction des mobilisations peut amener à penser que l'on assiste à une disparition des solidarités communautaires et une montée de l'individualiste moderne, elle traduit certainement aussi les gains obtenus par les pionniers et une nouvelle perspective d'intégration inclusive dans laquelle la personne handicapée physique guadeloupéenne peut participer comme les autres. Cependant,

leur faible visibilité dans les espaces publics, entre autres sportifs, semble indiquer que du travail reste encore à faire pour leur permettre de participer pleinement, et sans stigmatisation, à leur société.